

 Cette formation est proposée par l'ADEME

Engager une démarche d'achat public durable - Initiation

Initier une démarche en matière d'achats responsables au sein de son organisation



100% des stagiaires satisfaits par cette formation

Politiques publiques - Gouvernance

 Collectivité, État -
Établissement public

 14h

 Gratuit

Présentiel ou Classe virtuelle

Code module : ECORES10

Mis à jour le : 29/07/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Agents de collectivités territoriales et plus largement de toutes les entités soumises au code de la commande publique, dont cadres susceptibles d'impulser des démarches responsables dans leurs services

Les prérequis

Les participants doivent être au fait des marchés publics

Objectifs

Les objectifs de la formation

- **Identifier** les atouts et difficultés d'une démarche / d'un projet d'achats publics responsables
- **Intégrer** le développement durable dans un dossier d'achat, depuis la détermination du besoin jusqu'au contrôle de la mise en œuvre
- **Argumenter** du bien-fondé et de l'intérêt d'une démarche d'achats responsables
- **Exploiter** les sources d'information, bénéficier des travaux des réseaux régionaux APD
- **S'auto-évaluer** et bâtir un plan d'action simple en matière d'achats responsables

Programme

Le programme détaillé

- Introduction : historique et rappels
- Les "pour" et "contre" Autodiagnostic des familles achats
- La détermination des besoins
- La rédaction du dossier de consultation
- Analyse des offres et exécution du marché
- Témoignages Plan d'actions achats durables Synthèse et conclusion

Durée

14h

Les modalités pédagogiques

Moyens audiovisuels, mises en situation, ateliers

Les modalités d'évaluation

Évaluation à chaud

L'équipe pédagogique

ADEME Occitanie : Charlotte PARENT, Ingénieure Territoriale et Sylvie COGNERAS, Chargée de formation

Formateurs : Pierre RAVENEL - Factéa Durable ARGILE et Frédéric BAZILLE – Animateur réseau 3AR et Rancoper

Tarif

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ADEME

Pour consulter la prise en charge des frais de déjeuners, cliquez [ICI](#)

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos [conditions générales de vente](#).